

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 4 Messidor, an VII.



Proclamation publiée à Turin, lors de l'entrée des anstro-russes. — Esquisse des opinions qui partagent en ce moment l'Allemagne. — Proclamation de l'archiduc Charles aux Suisses. — Perte considérable des Autrichiens devant Zurich. — Proclamation du général Massena à son armée. — Rapport de Français (de Nantes) sur la liberté civile et politique des citoyens. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

Turin, le 11 prairial.

Le quartier-général du maréchal de Suwarow est ici depuis deux jours. L'armée austro-russe se dirige vers Coni, Pignerol, Suze, & le mont Saint-Bernard.

Hier, le général comte de Suwarow se rendit avec tous les généraux à l'église métropolitaine, où le *Te Deum* fut chanté solennellement en actions de grâces.

Le jour de l'entrée des troupes impériales dans cette ville, on publia une proclamation du maréchal comte de Suwarow, dont voici le début :

« En prenant possession de cette capitale, nous voyons avec satisfaction la joie que les habitans éprouvent de se voir délivrés de l'oppression qui a pesé sur eux pendant quelques mois, malgré les promesses qui leur avoient été faites & les principes mêmes que l'on avoit établis d'abord. Le calme, l'union, la tranquillité de cette ville & du Piémont, étant le premier objet de nos soins, nous croyons ne pouvoir mieux atteindre ce but qu'en rétablissant l'ancien système, au moyen de mesures provisoires ».

HONGRIE.

Pest, le 16 prairial.

Le général Fertsch est arrivé hier de Pétersbourg, pour prendre le commandement du régiment de Schemberk; il étoit officier-major au 2^e. régiment des gardes, lorsque dernièrement sa majesté l'a nommé propriétaire de ce régiment.

Les colonnes russes qui devoient passer ici ont fini avant-hier leur passage. L'archiduc palatin a traité chaque jour les officiers-généraux.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, le 23 prairial.

L'Allemagne est dans l'attente du résultat de tous les mouvemens diplomatiques qui agitent les cabinets du Nord de l'Empire, depuis l'arrivée à Berlin de sir Grenville : chacun croit voir ce résultat dans ce qu'il desire. Les uns annonçant une coalition générale, prétendent que le cabinet de Berlin s'y réunira, si les Autrichiens viennent à bout de reprendre la Suisse & l'Italie, & attirent ainsi vers Pest de la France toutes ses forces disponibles, pour faciliter aux Prussiens l'entrée dans la Hollande & dans la Belgique. Mais comment peut-on croire le cabinet de Berlin assez aveugle sur ses propres intérêts, pour vouloir concourir au démembrement de la France, seul but des cabinets de Londres & de Pétersbourg? & quelles que fussent les conventions préliminaires qu'eût stipulées Frédéric pour prévenir ce résultat, qui pourroit lui garantir qu'elles seroient fidèlement

remplies, & quels moyens auroit-il pour les faire exécuter en cas de refus? Ne sait-il pas que Paul 1^{er} est dévoré de la jalousie de voir un état beaucoup moins vaste que le sien, l'effacer absolument dans la hiérarchie des puissances du globe? Ne sait-il pas que Pitt a constamment eu en vue, depuis sept ans, moins le rétablissement d'une monarchie en France que son démembrement, & le massacre partiel de ses habitans? Ne sait-il pas que l'un & l'autre ont en leur pouvoir les prétendans à la couronne, & que dans l'état où ils sont, ceux-ci seroient probablement fort bon marché des provinces de la France qui seroient demandées par forme d'indemnités? Et qui garantirait au roi de Prusse que leurs libéralités seroient également réparties? qui lui garantirait que le nouveau roi, ou les nouveaux rois, auroient le moyen ou la volonté d'empêcher un jour la Russie & l'Autriche de partager aussi ses propres états.

L'autre parti, moins nombreux peut-être aujourd'hui en Allemagne, mais plus éclairé, pense que dans l'état présent des choses le roi de Prusse, les princes d'Allemagne n'ont rien de plus sage à faire que d'écarter de l'Empire les armées françaises, mais sur-tout les féroces auxiliaires que leur a envoyés Paul 1^{er}. Seroient-ils maîtres de leurs états, quand ils auroient été inondés par les farouches soldats de la Russie & de l'Autriche? Quels prix ne mettroient-ils pas au service d'avoir fait rendre à l'Empire la rive gauche? Quels partages ne dieteroient pas alors la Russie & l'Autriche? & quel est le prince d'Allemagne qui pourroit se flatter de conserver ses états, autrement que comme feudataire de l'Autriche ou de la Russie?

Tous ces princes desirent, sans doute, que le gouvernement français ne s'immisce plus dans le gouvernement des autres, ne révolutionne plus ses voisins foibles, & ne les force pas à adopter la forme du nouveau gouvernement de la France : mais cet effet, ils l'attendent du besoin réciproque de la paix, de la sagesse des législateurs actuels, & de la volonté nationale respectée par ses représentans.

Telle est l'esquisse des deux opinions qui partagent en ce moment l'Allemagne.

Stutgard, le 25 prairial.

Le 20, l'archiduc Charles a adressé la proclamation suivante aux Suisses :

« En quelques endroits de la Suisse, il a été tiré par des hommes malveillans sur mes troupes qui étoient à la poursuite de l'ennemi. Cela m'a dû être d'autant plus inattendu, que j'avois donné dans mes proclamations du 11 floreal & du 4 prairial à tous les habitans de la Suisse les assurances les plus précises des intentions pures & amicales

de S. M. l'empereur. Quoique je sois convaincu que ce ne sont que quelques individus qui prennent part à de tels actes d'hostilité, la sûreté de l'armée confiée à mon commandement exige cependant que je prenne toutes les mesures de précaution nécessaires, & qu'en conséquence je rende responsables de la manière la plus sévère pour toute insulte de cette espèce, les magistrats des villes, ainsi que les préposés des communes ».

Le lendemain de l'entrée des Autrichiens à Zurich, le président et d'autres membres de la municipalité se rendirent en députation au quartier-général de l'Archiduc Charles à Klotzen. S. A. R. l'accueillit avec la plus grande bienveillance, et l'assura qu'elle avoit donné des ordres pour que l'armée impériale observât par-tout la plus sévère discipline. La députation lui ayant présenté les clefs de la ville, ce prince lui répondit : « Elles sont en très-bonnes mains ».

Les lettres particulières de l'armée de l'Archiduc s'accordent à dire que les Autrichiens, dans l'attaque des retranchemens des Français en avant de Zurich le 15 & le 16 prairial, n'ont pas perdu moins de sept ou huit mille hommes. Le général Hotze y a été blessé au bras droit d'un coup de feu.

Il paroît, dans la gazette d'Augsbourg, un article inséré par ordre supérieur, qui semble une réfutation du rapport des ministres de l'Empire sur l'assassinat des ministres français. Nous n'en voyons encore que le début ; & la suite est promise pour les numéros suivans. On pourroit soupçonner que cet article diplomatique, dont on n'annonce point l'auteur, est sorti de la plume du comte de Lehrbach, d'autant plus que la gazette d'Augsbourg, d'ailleurs la plus mensongère qui existe en Europe, est d'ordinaire celle qui, par préférence, reçoit la première les articles officiels de M. de Lehrbach.

Emden (Westphalie), le 26 prairial.

Depuis que les Anglais ont bloqué les ports de la république batave, notre commerce s'augmente considérablement. Nous pourrions cette république presque de tout ce dont elle a besoin, par la voie de Dantzyl. Les Anglais sont depuis quelque tems en plus grand nombre qu'ils n'ont jamais été sur les côtes de la république batave : ils vont même bien avant dans l'embouchure de l'Ems.

Le 17, un longre anglais est entré dans l'Ems occidental, & a enlevé quatre bâtimens bataves : ceux-ci pouvoient se défendre ; mais ne l'ont pas fait pour ne pas violer la juridiction d'une puissance neutre. Un vaisseau prussien, une barque canonnière & un autre vaisseau bataves ont été témoins de cette violation. Les capitaines ont fait leurs déclarations à ce sujet. Lorsque le longre anglais eut enlevé sa proie, il retourna, par l'Ems oriental, vers un brick anglais de dix-huit pièces, mouillé à l'embouchure de cette rivière.

Depuis le 19 jusqu'au 21 de ce mois, plus de trente vaisseaux de toutes les nations sont entrés dans notre port.

Francfort, le 27 prairial.

Les Français se renforcent beaucoup sur la Nidda.

En Souabe, les vivres renchérissent chaque jour. La disette & le mécontentement font des progrès rapides, grâce à la conduite arrogante & à la cupidité des Autrichiens.

L'échange des prisonniers a lieu partiellement.

Le roi de Prusse est attendu à Hanau le 9 messidor.

Le prince Poninski & le prince de Radzivil sont arrivés à Berlin, venant de la Pologne.

On donne ici pour certain que le corps de dix mille russes destiné pour l'Italie, est dans les environs d'Ofen en Hongrie. Il est sous les ordres du général Rehbinder, depuis que le général Szombek qui le commandoit d'abord, a été rappelé à Pétersbourg. Un autre corps est arrivé dans les environs de Brzezka. Il est commandé par le général Rinskoï-Korklakok, & doit se rendre en Bohême par Lublin, Cracovie & Bieliz.

Le marquis de Gallo qui, depuis la révolution à Naples, s'est retiré à Vienne, a reçu un courrier du roi, avec l'ordre de se rendre de suite à Pétersbourg, pour former une alliance avec la Russie.

On prétend que l'empereur de Russie a levé l'embargo sur les vaisseaux hambourgeois, à condition que le sénat livrera aux Anglais Napper-Tandy.

L'empereur de Russie a nommé le ci-devant marquis de Lambert colonel d'un régiment de cuirassiers.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Extrait d'une lettre des positions de l'Albis, devant Zurich, le 28 prairial.

On a fait hier une reconnaissance générale. L'attaque la plus sérieuse a été dirigée sur le camp de l'ennemi en avant de Zurich. L'ennemi a plié par-tout, sans faire beaucoup de résistance ; on lui a fait 400 prisonniers sous les murs même de Zurich. Le canon de cette place a tiré sur les troupes françaises.

L'intrigue cherchant par tous les moyens possibles à jeter le découragement & la division dans l'armée, le général en chef Massena a publié à ce sujet la proclamation suivante :

Le général en chef, à l'armée du Danube.

Soldats, jusqu'à ce jour, vous avez résisté avec avantage à un ennemi supérieur ; vous l'avez toujours battu, soit qu'il ait été l'agresseur, soit que vous l'ayez attaqué ; recevez les témoignages de satisfaction que je dois à vos efforts, à votre courage inébranlable, & à votre dévouement.

C'est vainement que cet ennemi cherche à vous entamer ; vous ne cessez pas de lui présenter un front redoutable ; mais ce que la force de ses armes ne peut faire, on cherche à l'obtenir par d'autres moyens. On travaille à semer la division & le découragement parmi vous ; on veut sur-tout détruire la confiance que vous avez en vos chefs.

Braves soldats ! vous êtes le boulevard le plus solide de la France ; combien sont coupables ceux qui veulent vous faire oublier vos devoirs ! La patrie attend tout de l'armée du Danube ; que l'union, la confiance & la discipline, qui font la force des armées, existent toujours parmi vous, & les espérances de la république ne seront pas vaines. Vous résisterez à la masse d'ennemi qui est devant vous, & bientôt vous les refoulez vers les contrées qui les ont vomis.

Cette proclamation sera imprimée, affichée, & mise à l'ordre de l'armée.

Fait au quartier-général de Bremgarten, le 21 prairial an 7 de la république.

Signé, MASSENA.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Toulon, le 17 prairial.

Il y a sur rade quatre parlementaires russes qui ont amené la garnison de Corfou. Le commandant de la marine a permis à tout leur état-major & à une partie de leur équipage de descendre à terre. Ils ont passé la journée à parcourir la ville : on les a vu conférer avec plusieurs personnes, & entre autres avec des officiers de marine. Ils ont voulu faire un achat de plomb que la municipalité leur a empêché d'effectuer. Ils sembloient insulter à nos revers ; le peuple étoit indigné ; la municipalité a obtenu qu'ils se rembarquassent : cependant ils sont encore revenus à terre.

Strasbourg, le 30 prairial.

Un corps de troupes de près de 30,000 hommes traverse en ce moment le département du Haut-Rhin & passera en plusieurs colonnes par notre département, dans la décade prochaine. Le général Laroche, commandant la cinquième division militaire, a officiellement annoncé à notre administration départementale, l'arrivée de huit demi-brigades & de cinq régimens de cavalerie. Ces troupes viennent de l'intérieur par Besançon & Befort, & se rendent, dit-on, dans les environs de Mayence, où on forme une armée considérable, propre à s'opposer au corps d'armée russe dont on annonce l'arrivée en Bohême, & à faire en même-tems une diversion en Souabe, pour obliger le prince Charles à diviser ses forces. Le général Sainte-Suzanne, qui a été chargé du commandement de cette armée, sous la direction du général Massena, vient de faire ses représentations à ce sujet, & ne demande que le commandement d'une division.

Tout est toujours dans le même état sur la rive droite du Rhin.

Il se forme dans notre ville une espèce d'institut départemental, composé d'une société de savans. Il y a eu hier une assemblée pour arrêter le plan & l'organisation de cette société.

Toutes les lettres de Cologne, Coblenz, Mayence, &c. confirment que beaucoup de troupes y arrivent journellement, & que toutes feront partie du camp qui est tracé en avant de Mayence, sur la rive droite du Rhin.

Le prince Charles traite fort mal les prisonniers helvétiques qu'il a faits. On les oblige de travailler au rétablissement des fortifications d'Ulm. Cette conduite atroce est digne de celui qui a commandé l'assassinat de nos ministres.

Le roi de Prusse est parti de Hesse-Cassel pour Anspach. L'électeur de Bavière s'y rend pour se concerter avec lui sur les relations actuelles de la Bavière vis-à-vis de l'Autriche.

PARIS, le 3 messidor.

Le courrier porteur de la nomination du général Moulins, a été expédié hier à dix heures du soir pour Rennes, où il commande.

— On assure que le directoire n'a accepté aucune des démissions qui lui avoient été offertes par les ministres, & qu'il ne sera fait aucun changement que le directoire ne soit complet.

— C'est dans une maison de campagne qu'il avoit au village d'Andilly, près Paris, que s'est retiré l'ex-directeur Larévellière.

— Le citoyen Châlons, commissaire-ordonnateur, jouissant du traitement de réforme, vient d'être placé chef de bureau du génie au ministère de la guerre.

— Un courrier est parti avant-hier de Paris pour Grenoble, avec l'ordre de mettre en liberté le général Championnet.

— Pierre-Jean Triech-Desfarges, ex-général de brigade, a été arrêté & enfermé au Temple, le 28 prairial, pour avoir distribué des libelles provoquant l'avilissement des autorités constituées.

— Jean-Léonard Genestel, dit Trouvé, prévenu d'émigration, a été transféré du Temple à l'Abbaye, pour de là être traduit à la commission militaire.

— Il paroît un écrit de sept pages, intitulé: *J. C. Bailleul, représentant du peuple, sur la réponse de P. J. Briot, à ce qu'il appelle l'acte d'accusation de la majorité du corps législatif.* « La première imputation grave que me fait Briot,

dit Bailleul, c'est que mon écrit a été commandé & payé. Où sont vos preuves, Briot? Vous n'en donnez aucune; par cela seul, vous êtes atteint & convaincu de calomnie: mais j'ajoute que de semblables écrits ne se font pas pour de l'argent; que l'homme assez vil pour spéculer sur sa pensée ne joue pas sa tête, & je connois le parti que j'ai attaqué ».

— On a fusillé à Caen, le 28 prairial, un nommé Laguerre, fils, dit l'Intrepide, déserteur, évadé des galères, capitaine de chouans dans la colonne de Fleur-de-Rose, arrêté dans le département de la Manche.

— L'ancienne & célèbre ville de Crotoy, fameuse par l'embarquement de Guillaume-le-Conquérant, a été consumée en partie dans la nuit du 24 au 25 prairial; les malheureux habitans n'ont eu que le tems d'éviter la fureur des flammes, & ont perdu leurs effets & leurs bestiaux.

— Le général Keller, qui commandoit en chef les troupes helvétiques, n'ayant point répondu aux diverses injonctions qui lui avoient été faites de venir rendre compte de sa conduite, & ayant même pris la fuite, le directoire helvétique la sommé, par un arrêté du 22 prairial, de se rendre, sous quinze jours, auprès du ministre de la guerre; sinon, il sera procédé contre lui, par contumace, conformément aux loix militaires.

— Le ministre du prince-évêque d'Eichstadt a déclaré, le 19 prairial, à la diète de Ratisbonne, qu'il accédoit à la déclaration du roi de Suède, & que son contingent étoit déjà rendu à l'armée.

— Les papiers anglais du 25 prairial, annoncent que M. Wickam vient d'être renvoyé en Suisse en qualité d'ambassadeur, & qu'il est chargé d'offrir, au nom du gouvernement britannique, tous les secours pécuniaires dont les Suisses auroient besoin pour le rétablissement de l'oligarchie & l'expulsion des Français.

Les bruits se renouvellent à Londres, de la prochaine dissolution du parlement d'Irlande, motivée sur la constante opposition qu'il montre encore au projet d'union.

AVIS ESSENTIEL.

Le prix de l'Abonnement du PUBLICISTE est actuellement de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année. Cette augmentation est nécessaire par celle des dépenses de tout genre, et notamment par le nouveau droit de timbre imposé sur les journaux et sur leurs supplémens.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen GÉISSLEUX.

Séance du 3 messidor.

La correspondance contient un grand nombre d'adresses; les unes expriment l'horreur que l'assassinat de nos plénipotentiaires a excité dans tous les cœurs; les autres dénoncent les excès auxquels on se livre dans plusieurs endroits où on assassine les fonctionnaires publics.

Les premières seront mentionnées au procès-verbal; les autres renvoyées aux commissions existantes.

Le conseil renvoie au directoire une pétition du citoyen Vatar, qui se plaint de ce que la poste a refusé de laisser partir le *Journal des Hommes-Libres*.

Un commissaire du directoire exécutif adresse au conseil un écrit qu'il a reçu sous enveloppe, intitulé: *Essai sur les finances et les factions, par Bailleul, membre du conseil des cinq-cents.*

Le paquet, dit Grandmaison, porte le timbre du directoire; il paroît que ce écrit a été répandu avec profusion. Il demande le renvoi à la commission des onze. — Ordonné.

Le conseil renvoie au directoire une adresse des citoyens d'Argenteuil & de Sanois, près Paris, qui exposent que, pendant la nuit, on a jonché leurs rues d'un écrit royaliste, intitulé: *Avis important au bonheur du peuple.*

Le conseil adopte un projet de résolution sur les baux amphithéotiques.

Français (de Nantes), au nom de la commission des onze, fait un rapport sur les mesures que cette commission proposera incessamment & successivement. Il montre d'abord que toute liberté avoit disparu sous le triumvirat directorial. Aujourd'hui qu'il existe un directoire vigoureux & républicain, on peut enfin proposer des mesures capables de préserver la république: ces mesures auront pour objet d'assurer, 1°. la liberté publique; 2°. la liberté civile; 3°. la sûreté, les propriétés des citoyens; 4°. la liberté de la presse; 5°. celle des réunions des citoyens, conformément à la loi; 6°. la liberté de conscience; 7°. les moyens de repousser l'ennemi. Il n'y aura, ajoute l'orateur, quoi qu'en puissent dire les royalistes & les têtes ardentes, ni mesures révolutionnaires ni arbitraires. (Nous donnerons en entier ce discours, à cause de son importance).

Boulay-Paty demande la réimpression & la discussion du projet de Talot sur l'enceinte extérieure qui doit être soumise à la police des deux conseils. — Arrêté.

Jourdan fait ordonner le renvoi au directoire d'une pétition de Gayveinon, proscriit par le directoire pour avoir provisoirement exercé les fonctions de secrétaire du consulat romain.

Le directoire adresse au conseil un message relatif aux arrestations arbitraires, & lui transmet le mémoire suivant du ministre de la police:

Rapport fait au directoire exécutif, le 30 prairial an 7.

« Citoyens directeurs, aussi-tôt après avoir reçu la copie du message du conseil des cinq-cens, en date de ce jour, que vous m'avez adressée; je me suis fait rendre compte de toutes les arrestations par mesure de sûreté & de police générale.

« Je me suis assuré qu'à l'exception des individus arrêtés dans les départemens révoltés ou chouanés, par les ordres des généraux divisionnaires, ou en vertu d'arrêtés administratifs, il n'y a pas eu une seule arrestation faite sous mon ministère, sans avoir été régularisée par un officier de police judiciaire, ou autorisée par un mandat du directoire exécutif, en vertu de l'article 135 de la constitution.

« Je dois ajouter que, dans tous les cas, je me suis fait une règle constante de soumettre un rapport au directoire exécutif, sur chaque détenu, avant qu'il fût pris aucun parti à son égard, soit pour le renvoi devant les tribunaux, soit pour la mise en liberté des prévenus.

« Je dois affirmer que, malgré qu'un moment de fermentation eût pu éveiller l'inquiétude de la police dans les deux journées précédentes, il n'a été effectué, à ma connaissance ou de mon aveu, aucune arrestation, par mesure de police générale.

« Je me suis fait rendre compte des personnes arrêtées récemment, & déposées au Bureau central.

» Je n'ai vu, dans l'état joint à ce rapport, qui m'a été remis, que des arrestations légales, ou dans les attributions de cette administration pour la police.»

Le conseil ordonne l'impression & le renvoi à la commission des onze.

La séance est suspendue jusqu'à demain.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen BAUDIN.

Suite de la séance du 2 messidor.

La séance est reprise à sept heures du soir.

Le conseil reçoit la liste décuple pour la nomination d'un membre du directoire, en remplacement du citoyen Révellière.

Le résultat du scrutin donne, sur 186 votans, 105 suffrages au général Moulins; 68 au général Lefèvre; 4 au général Pille; 2 au général Massena, aux citoyens Dupuy, de l'institut, & Florent-Guyot, ex-conventionnel; une à Charles Potier & au contre-amiral Lacrosse.

Le président proclame, au nom du peuple français, le général Moulins, membre du directoire exécutif, en remplacement du citoyen Révellière-Lépeaux, démissionnaire.

La séance est suspendue jusqu'à demain.

Séance du 3 messidor.

La séance est reprise à deux heures.

Gourdan fait approuver une résolution du 23 germinal, qui autorise les administrateurs des hospices de Gray; département de la Haute-Saône, à faire l'échange d'une maison appartenante auxdits hospices, contre des prés, offerts par le cit. Kornprobst.

Le conseil n'ayant rien à délibérer, suspend sa séance à demain midi.

Bourse du 3 messidor.

Amsterdam.....62, 63.	Rente provis.....4 f. 50 c.
Idem cour.....57 ³ / ₄ , 58 ³ / ₄ .	Tiers cons.....10 f. 25 c.
Hambourg....194, 190 ³ / ₄ .	Bons ³ / ₄89 c.
Madrid.....	Bons ¹ / ₂
Mad. effect. 15 f., 14 f. 62 c.	Bons ¹ / ₄
Cadix.....	Bons d'arrérage, 72 f. 50 c.,
Cadix effect. 15 f., 14 f. 62 c.	71 f. 75 c.
Gènes.....98 ¹ / ₂ , 96 ¹ / ₂ .	Action de 50 fr. de la caisse
Livourne.....107, 106.	des rentiers.....
Bâle.....2 ben., pair.	Or fin.....106 f. 75 c.
Lausanne..... ¹ / ₂ ben.	Ling. d'arg.....50 f. 75 c.
Milan.....	Portugaise.....97 f. 63 s.
Geneve.....	Piastre.....5 f. 40 c.
Lyon.....pair 25 j.	Quadruple.....82 f.
Marseille.....pair 35 j.	Ducat d'Hol.....11 f. 75 c.
Bordeaux.....pair 25 j.	Guinée.....26 f. 25 c.
Montpellier.....pair 20 j.	Souverain.....35 f. 13 c.
Esprit ⁵ / ₆ , 340 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 260 fr. — Rochelle 22 d. — Cognac 22 d. 310 f.	
— Huile d'olive, 1 fr. 25 c. — Café Martinique, 3 fr. 20 cent.	
— Café Saint-Domingue, 2 f. 90 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 35 à 40 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 35 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 60 à 80 cent. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.	

A. FRANÇOIS